

FORMATION SUR LA MISE EN APPLICATION DES CONVENTIONS DE BÂLE ET DE WAIGANI À L'ÉCHELLE DU PACIFIQUE

SUVA, FIJI - 20 au 23 juillet 2015



SOMMAIRE

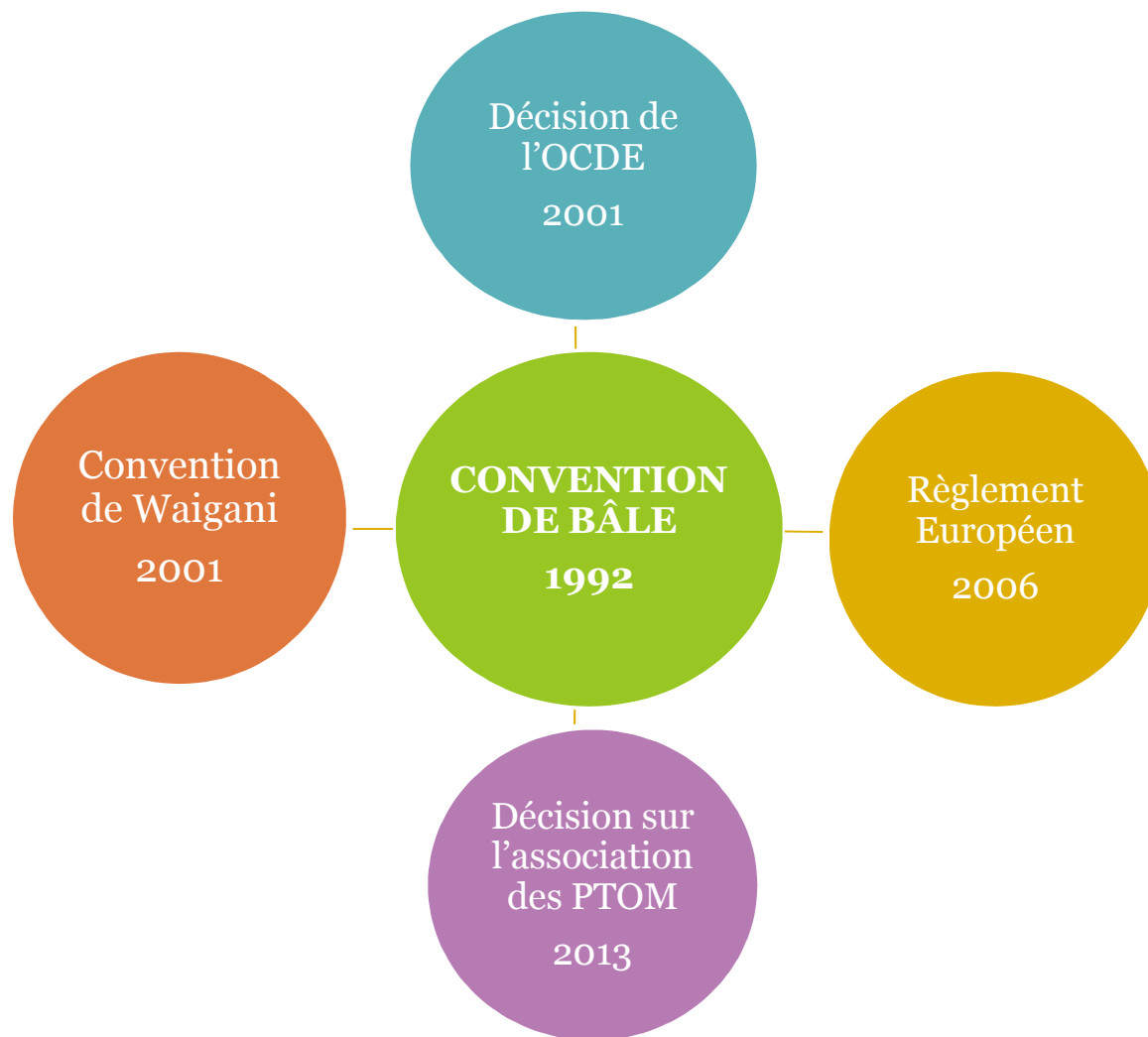
I. EXPORT DECHETS DANGEREUX : CONTEXTE
RÈGLEMENTAIRE

II. CADRE ET OBJECTIFS DE LA MISSION

III. RETOUR D'EXPÉRIENCE POUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE



I. Contexte réglementaire



I. Contexte réglementaire

Rôle de la DIMENC

- Instruit les demandes d'autorisation d'export de déchets dangereux ;
- Consulte les autorités compétentes des pays de transit et du pays d'import final ;
- Délivre les autorisations d'export ;
- Délivre les autorisations de transit pour des déchets provenant de la PF ou des PH ;
- Assure le suivi des exports de déchets vers AUS, NZ, KR, FR et GE ;
- Collecte et transmet annuellement ses données au Secrétariat de la Convention de Bâle.

I. Contexte réglementaire

	Convention de Bâle	Décision OCDE (2001) 107/FINAL	Règlement européen 1013/2006	Convention Waigani
Corée du Sud	X	X		
Taiwan	X			
France	X	X	X	
Fidji				X

Elimination

Valorisation

Transit maritime

II. Cadre et objectifs de la mission

 **SPREP**
PROE = Programme Régional Océanien pour l'Environnement

- ❖ 26 membres, dont la Nouvelle-Calédonie
- ❖ Priorités
 - Le changement climatique et la gestion côtière intégrée ;
 - La diversité biologique et la gestion écosystémique ;
 - La gestion des déchets et la lutte contre les pollutions ;
 - La surveillance et la gouvernance environnementale.
- ❖ Secrétariat de la Convention de Waigani

II. Cadre et objectifs de la mission

Waigani Convention Training, 20 au 23 juillet 2015

- Objectifs des Conventions et statuts de ratification ;
- Rôles et obligations des Autorités Compétentes, des Points Focaux, des exportateurs de déchets ;
- Rôles des Douanes ;
- Outils de suivi des exports et transmission des données aux Secrétariats des Conventions.



II. Cadre et objectifs de la mission

Objectifs pour la NC

- ❖ Présenter les pratiques et procédures de gestion et de suivi des déchets dangereux appliquées en Nouvelle-Calédonie ;
- ❖ Compléter les termes de référence pour l'action n°5 de la fiche « déchets » du projet INTEGRE ;
- ❖ Renforcer les échanges et la communication avec les différentes autorités compétentes des pays de transit et d'importation des déchets dangereux de la Nouvelle-Calédonie ;
- ❖ Intégrer une stratégie régionale de gestion des déchets dangereux.



II. Cadre de la mission



Initiative des **T**erritoires pour la **G**estion
Régionale de l'**E**nvironnement

Un projet régional sur les
4 pays et territoires
européens du Pacifique

Maîtrise d'ouvrage
Polynésie française

Maîtrise d'Œuvre **CPS**



Financier :
Union Européenne
Budget total : 12 Millions d'€
/1,4 milliards de Cfp
(X^e FED régional)

Période de mise en
œuvre :
2014-2017



III. Retour d'expérience

Dans le Pacifique

- ❖ Transposition dans le droit national hétérogène à l'échelle du Pacifique ;
- ❖ AC/FP non désignés pour la plupart des pays ;
- ❖ Rôle de Douanes bien défini ;
- ❖ Aucune solution pour certains types de déchets (PCB, déchets radioactifs)

En Nouvelle-Calédonie

- ❖ Convention de Waigani non ouverte à la signature pour la Nouvelle-Calédonie ;
- ❖ Lecture différente des textes entre la NC et la PF ;
- ❖ Manque de communication avec les Douanes ;
- ❖ Rôle FP/AC opaque pour les autres pays du Pacifique ;
- ❖ Prise de contact direct avec certaines autorités compétentes (ex. : Samoa)
- ❖ Données collectées et transmises annuellement au Secrétariat de la Convention de Bâle.

Nouvelle-Calédonie = 2500 tonnes de déchets exportés en 2014

	Nouvelle Zélande	Australie	Corée du Sud	France
Batteries usagées	250 tonnes	600 tonnes	100 tonnes	
Hydrocarbures (boues, déchets souillés par)	400 tonnes			
PCB				140 tonnes
Médicaments périmés	10 tonnes			
Produits chimiques	250 tonnes			
Déchets équipements électriques et électroniques	100 tonnes	Autorisation en cours	Autorisation en cours	

Merci pour votre attention

